



PRÉFET DE LA RÉUNION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) NATURELS PRÉVISIBLES RELATIF AUX PHÉNOMÈNES DE REcul DU TRAIT DE CÔTE ET DE SUBMERSION MARINE

COMMUNE DE SAINT-LEU

Le public est informé, qu'en application du code de l'environnement, une enquête publique sera ouverte pendant trente-trois (33) jours consécutifs, **du 22 août 2019 au 23 septembre 2019 inclus**, sur le territoire de la commune de SAINT-LEU, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2019 – 2622 / SG/DCL/BU du 22 juillet 2019.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à **la mairie de Saint-Leu (Hôtel de ville)**. Les observations pourront également être adressées, par écrit, à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête fixé à la **mairie de SAINT-LEU – BP 1004 – 97898 SAINT-LEU CEDEX**.

Le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels est disponible pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de La Réunion à l'adresse suivante www.reunion.developpement-durable.gouv.fr. Un formulaire électronique est mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante www.reunion.gouv.fr afin de permettre à tout citoyen de communiquer ses observations. Les requêtes et/ou observations peuvent aussi être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pprl-st-leu@developpement-durable.gouv.fr.

Conformément à l'article R.123-13 II du code de l'environnement, l'ensemble des requêtes émises en ligne seront publiées sur le site internet de la DEAL pendant la durée de l'enquête.

Pour information, un ordinateur sera mis à disposition au siège de l'enquête (accessible aux dates et heures d'ouverture de la mairie de Saint-Leu) pour consulter la version électronique du dossier d'enquête.

Madame Marie-Claude MAYANDY, nommée commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon le planning suivant :

Mairie de Saint-Leu

Direction aménagement et développement (salle de réunion)

3, ruelle de la marine 97436 SAINT-LEU

jeudi 22 août de 9 h à 12 h
mercredi 28 août de 13 h à 16 h
vendredi 30 août de 9 h à 12 h
mardi 3 septembre de 13 h à 16 h
vendredi 6 septembre de 13 h à 16 h
lundi 9 septembre de 13 h à 16 h
jeudi 12 septembre de 13 h à 16 h
samedi 14 septembre de 9 h à 12 h
lundi 16 septembre de 9 h à 12 h
lundi 23 septembre de 13 h à 16 h

La commissaire enquêtrice formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation.

Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice à la mairie de SAINT-LEU, pendant le délai d'un an à compter de la remise du rapport d'enquête et des conclusions motivées.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet (DCL/Bureau de l'Urbanisme).

Une réunion d'informations et d'échanges avec le public, organisée par l'État, maître d'ouvrage du projet, se tiendra, en présence de la DEAL de La Réunion et de son partenaire technique le BRGM sur la commune de SAINT-LEU :

le mardi 20 août 2019 à partir de 17h30 en mairie de Saint-Leu à la salle du conseil municipal.